



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PV n° 04-2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 A POMPIAC

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le quinze du mois de mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Pompiac, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président.

| | |
|----------------------------------|---|
| Date de convocation : 09/03/2018 | Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 36 Votants : 39 |
|----------------------------------|---|

Présents : ALFENORE Jacques, BESSAT Alain, BEYRIA Bernard, BONNAFOUS Henri, BONNEFOI Thierry, CAUFFEPE-POURCET Jacques, COT Jean-Pierre, CRESCENT Nathalie, DAIGNAN Christian, DAMBIELLE Raymonde, DAROLLES-ROUDIE Josette, DAUBERT Bernard, DELIEUX Gérard, , DESCAMPS Jean-Pierre, DUPIRE Huguette, GATEAU Alain, FORNELLI André, GIMENEZ Nadine, HAENER Roger, LACOMME Pierre, LACROIX Maryse, LAFFONTAN Jean-Pierre, LAGARDE Jean-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, LEFEBVRE Hervé, LONDRES Anne-Marie, MAHO Patrick, REVEIL Thierry, SANCERRY Alain, STEFFEN Michel, TAULET Thérèse, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSE Michel, WORZNIAK Daniel, ZAMUNER Michel.

Absents ou excusés : BROCAS Bernard, DAUBRIAC Éric, DELORT Sophie, FACCA Jacques, GINESTET Stéphane, GINTRAND-BOUSQUET Céline, LAFFITEAU Alain, LAUZES Sylvain, MIMOUNI Jean-Luc, PIMOUNET Cédric.

Procurations : BEYRIA Christine à Jean-Pierre COT, CAILLE Marie-Thérèse à Roger HAENER, LONG Pierre à Huguette DUPIRE.

Secrétaire de séance: ALFENORE Jacques

Assistaient à la séance: Vanessa FURLAN, Géraldine TERRANCLE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation des PV des conseils communautaires des 12/02/2018 et 27/02/2018**
- 2- Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal**
- 3- Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Annexe Voirie**
- 4- Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Annexe ZA La Pouche**
- 5- Approbation du compte Administratif 2017 – Budget principal**
- 6- Approbation du compte Administratif 2017 – Budget Annexe Voirie**
- 7- Approbation du compte Administratif 2017 – Budget Annexe ZA La Pouche**
- 8- QUESTIONS DIVERSES**

1 INTRODUCTION

Monsieur Bernard DAUBERT, maire de Pompiac, accueille les délégués du Conseil Communautaire dans sa salle polyvalente récemment rénovée. Il présente son village et notamment la dynamique de sa population qui se renouvelle au gré des déménagements d'habitants néo ruraux ; la proximité de la métropole toulousaine expliquant cela. Il demande si le CC du Savès pourrait, à l'occasion, débattre de l'opportunité de donner suite à la demande de partenariat de la compagnie d'assurance AXA aux mairies du Savès afin que celle-ci puisse faire profiter de tarifs *avantageux* complémentaire santé aux administrés, au travers d'une mutuelle communale.

Monsieur Hervé LEFEBVRE, président de la CC du Savès, souhaite ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. FOURRIERE ANIMALE : modification des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées, évolution du mode de représentation de certains membres afin de la taille du comité à un niveau jugé raisonnable
2. FOURRIERE ANIMALE : modification des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées, désignation des délégués de la carte Fourrière animale
3. VOIRIE - DETR – projet d'aménagement du carrefour de Montamat
4. VOIRIE – Demande de subvention au CD32 - projet d'aménagement du carrefour de Montamat

Les délégués communautaires n'y voient aucune objection et acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Jacques ALFENORE est candidat pour être le rapporteur de la session. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Suite à ces introductions l'ordre du jour est déroulé.

2 ADOPTION DU PV DU CM DU 12/12/2017 ET DU 12/02/2017

Les deux procès-verbaux n'attirent aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

3 FINANCES BUDGET PRINCIPAL : adoption du compte de gestion 2017

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le Budget Principal de la Commune et les Budgets Annexes pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, est d'accord que le compte de gestion 2017 du budget principal de la communauté de communes du Savès, préparé par le Comptable du Trésor Public, n'appelle ni observations ni réserves de sa part et approuve celui-ci.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 39 | 39 | 0 | 0 |

4 FINANCES BUDGET ANNEXE VOIERIE : adoption du compte de gestion 2017

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le Budget Principal de la Commune et les Budgets Annexes pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, est d'accord que le compte de gestion 2017 du budget annexe voirie de la communauté de communes du Savès, préparé par le Comptable du Trésor Public, n'appelle ni observations ni réserves de sa part et approuve celui-ci.

| | | | |
|---------------|------------|-------------|-----------------|
| Votants 39 | Pour 39 | Contre 0 | Abstention 0 |
|---------------|------------|-------------|-----------------|

5 FINANCES BUDGET ANNEXE ZA LA POCHE : adoption du compte de gestion 2017

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le Budget Principal de la Commune et les Budgets Annexes pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe ZA La Pouche de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, est d'accord que le compte de gestion 2017 du budget annexe ZA La Pouche de la communauté de communes du Savès, préparé par le Comptable du Trésor Public, n'appelle ni observations ni réserves de sa part et approuve celui-ci.

| | | | |
|---------|------|--------|------------|
| Votants | Pour | Contre | Abstention |
| 39 | 39 | 0 | 0 |

6 FINANCES BUDGET PRINCIPAL : revue et approbation du compte administratif 2017

Mesdames Vanessa FURLAN et Géraldine TERRANCLE présentent de concert les détails du compte administratif 2017 en concentrant leur exposé sur les chapitres et articles significatifs.

6.1 Aperçu global du compte administratif 2017

6.1.1 Rappel du budget primitif équilibré voté en 2017

| Fonctionnement | Investissement |
|----------------|----------------|
| 5 939 107 € | 2 219 527 € |

6.1.2 Bilan fonctionnement et investissement 2017

| Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------|--------------|----------------|----------------|
| Exercice 2017 | Cumulé | Exercice 2017 | Reporté 2018 |
| 501 124,58 € | 851 478,00 € | - 54 831,18 € | - 459 291,13 € |

Ci-dessous les deux tableaux de synthèse :

| | Prévisions 2017 | Réalisé 2017 | | Prévisions 2017 | Réalisé 2017 |
|----------------------------|-----------------|----------------|---------------------------|-----------------|----------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 5 939 107,00 € | 5 164 052,78 | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 2 337 527,00 € | 1 476 222,27 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 5 939 107,00 € | 5 665 177,36 € | RECETTES D'INVESTISSEMENT | 2 337 527,00 € | 1 421 391,09 € |
| RESULTAT EXERCICE 2017 | | 501 124,58 € | RESULTAT EXERCICE 2017 | | -54 831,18 € |
| REPORT 2016 | 350 353,42 € | 350 353,42 € | REPORT 2017 | | -446 765,18 € |
| RESULTAT CUMULE 2017 | | 851 478 € | SOLDE RESTES A REALISER | | 42 305,23 € |
| | | | RESULTAT REPORTE 2018 | | -459 291,13 € |

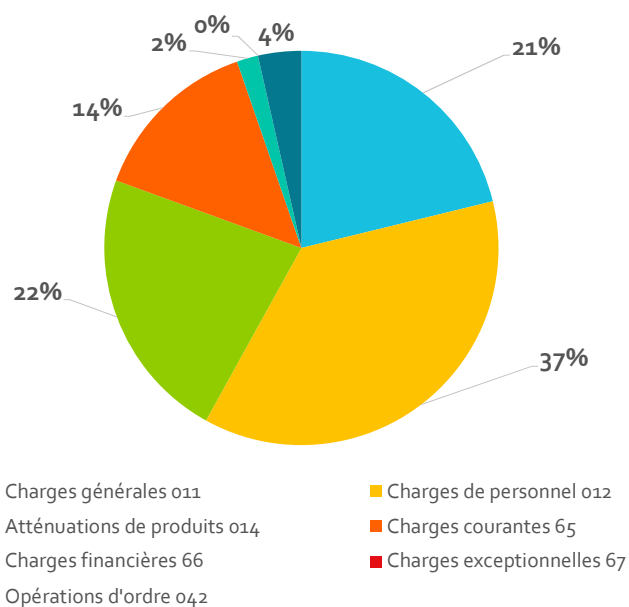
6.2 ANALYSE SECTION FONSTIONNEMENT

6.2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget fonctionnement a été exécuté comme il a été prévu.

| Chapitres Dépenses | Réalisé 2016 | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Charges générales 011 | 1 122 501,86 € | 1 095 100,00 € | 1 094 038,32 € |
| Charges de personnel 012 | 1 770 054,20 € | 1 914 955,00 € | 1 903 416,97 € |
| Prélèvement FNGIR 014 | 247 647,00 € | 1 167 647,00 € | 1 162 825,33 € |
| Charges courantes 65 | 483 858,32 € | 740 220,00 € | 730 225,28 € |
| Charges financières 66 | 100 059,20 € | 91 693,00 € | 91 173,47 € |
| Charges exceptionnelles 67 | 120,85 € | 400,00 € | 28,00 € |
| Dépenses imprévues 022 | 0,00 € | 29 331,00 € | 0,00 € |
| Opérations d'ordre 042 | 229 593,29 € | 185 205,00 € | 182 345,41 € |
| Virement à section investissement | 0,00 € | 714 556,00 € | 0,00 € |
| Total | 3 953 834,72 € | 5 939 107,00 € | 5 164 052,78 € |

Les dépenses se sont réparties comme suit :



CHAPITRE 011 : charges à caractère général

Il est bon de noter une évolution contenue des charges à caractère général. En 2017 le niveau des charges à caractère général est inférieur à celui de 2014 de 4.4%.

Certaines charges sont encore à maîtriser :

- Article 60612 Energie et électricité : budget 2017 90 000 € Réalisé 105 256,41 €

Une augmentation de 16% sur une année mais qui n'est pas réelle. En réalité, des dépenses effectives de 82 662,57 (voir art 6091 en recettes de fonctionnement)

- Art 60622 Carburants : budget 2017 50 000 € Réalisé 53 397,34 €

Augmentation de 22% par rapport à 2016. Ce poste a été pointé par la commission finances et sera surveillé de très près en 2018.

- Art 60632 Fournitures petit équipement : budget 2017 27 000 € Réalisé 31 328,00 €

Une augmentation par rapport à 2016, due à un changement d'imputation des crédits (avant au 615221)

- Art 60633 Fournitures de voirie : budget 2017 261 500 € Réalisé 264 077,11 €

Augmentation de 21 % en un an. Suite à la commission des Finances qui s'est tenue le 1^{er} mars 2018, l'article 60633 (en 2017, réalisé de 264 077,11 €) se décompose de la façon suivante :

- 160 713,11 € (matériaux calcaires et alluvionnaires, émulsion, busage fossé, pour le fonctionnement courant du service voirie) : entretien et réparation de la voirie
- 103 634 € (matériaux calcaires et alluvionnaires + émulsion pour revêtement bi couche) = fournitures pour travaux d'investissement en régie

Sur 264 077,11 €, 39% sont dédiés au programme d'investissement.

- Art 6135 Locations mobilières : budget 2017 11 500 € Réalisé 19 394,12 €
 - + 7800 euros par rapport aux prévisions (7500 euros exceptionnels ALAE Laymont)
 - 6500 euros de location camion avec chauffeur

- Art 6251 Frais déplacement : budget 2017 12 000 € Réalisé 13 978,48 €

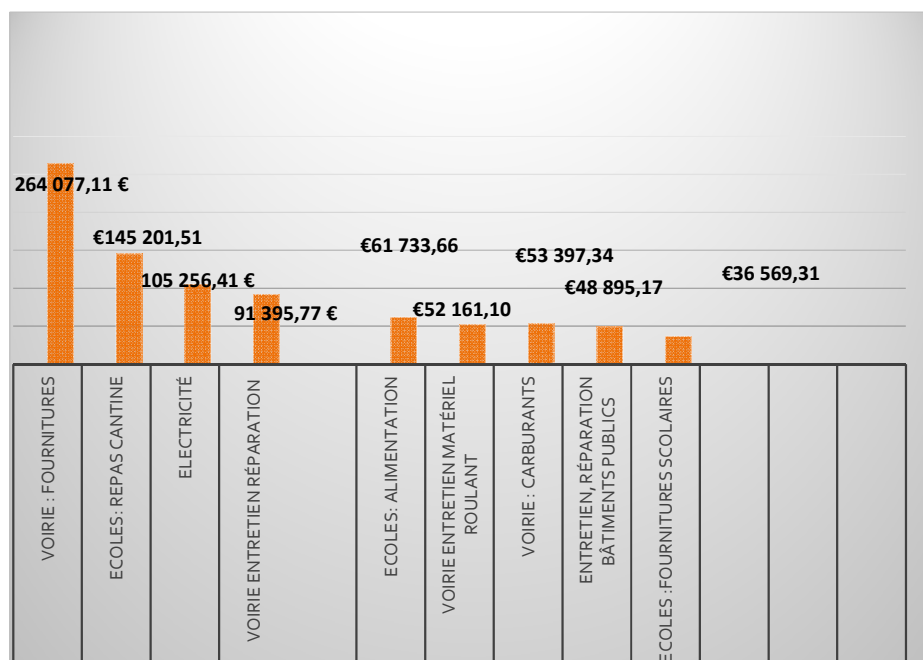
Dépassement de 2000 euros par rapport aux prévisions qui s'explique par le rattrapage de 3 années de remboursement des frais de déplacement pour certains agents.

Dans son exercice de maîtrise/baisse des coûts, la commission finances a demandé à ce que l'article 615231 (entretien et réparation voirie) soit détaillé. La dépense de 91 395,77€ (budget 100 000€) se ventile comme suit :

- 3 000 € pour l'entretien des espaces verts de la ZA (entreprise)
- 65 000 € de location de pelle avec chauffeur (entreprise) pour le curage des fossés
- 13600 € Travaux de fauchage confiés à une entreprise
- 3300 € Travaux de broyage des accotements
- 2700€ Entretien espaces verts
- Le reste sur des fournitures notamment l'achat de buses

Dans un contexte de recettes incertaines et contraintes, il est intéressant de savoir où faire porter l'effort de maîtrise voire de réduction des coûts.

En fait 80% des dépenses à CARACTERE GENERAL se concentrent sur 9 articles tel que montré sur le graphique suivant :



Lors de la préparation du budget primitif 2018 la commission finances devra se focaliser en priorité sur ces articles.

CHAPITRE 012 : charges de personnel

| Exercice | Réalisé | Evolution | en % |
|----------|----------------|--------------|--------|
| 2014 | 1 590 367,86 € | 188 265,21 € | 13,40% |
| 2015 | 1 678 727,48 € | 88 359,62 € | 5,50% |
| 2016 | 1 770 054,20 € | 91 326,72 € | 0,0544 |
| 2017 | 1 903 416,97 € | 133 362,77 € | 7,01% |

Elles augmentent de 7% dont 2 à 3% de GVT (glissement vieillesse technicité). De nouvelles embauches (responsable service enfance jeunesse, directrice administrative et financière et le salaire des agents en longue maladie (en partie compensé) expliquent aussi cette augmentation.

CHAPITRE 014 : atténuation de produits

Dans cet article rentre la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) intégralement reversée au SICTOM Sud Est.

CHAPITRE 065 : autres charges de gestion courante

| Exercice | Réalisé | Evolution | En % |
|----------|--------------|--------------|---------|
| 2014 | 407 011,14 € | 67 802,31 € | 19,98% |
| 2015 | 466 735,47 € | 59 724,33 € | 14,67% |
| 2016 | 483 858,32 € | 17 122,85 € | + 3,6 % |
| 2017 | 730 157,36 € | 246 299,04 € | 33,70% |

Ces charges se répartissent ainsi

| | |
|---|---------------------|
| Subventions de fonctionnement aux associations | 479 183,58 € |
| Autres contributions obligatoires | 90 372,06 € |
| Autres contributions | 76 273,62 € |
| Total indemnités élus + charges | 69 886,00 € |

Subventions aux associations :

| Subventions associations | Réalisé 2016 | Budget 2017 | Réalisé 2017 | 2017 vs 2016 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Total CLSH CLP | 233 114,00 € | 278 999,00 € | 278 999,00 € | 45 885,00 € |
| Le bouton d'or | 18 000,00 € | 18 000,00 € | 18 000,00 € | - € |
| Les Bons P'tits Loups | 9 569,00 € | 26 419,00 € | 26 419,00 € | 16 850,00 € |
| Association 1.2.3.SOLEIL HG | 40 088,00 € | 50 703,00 € | 50 703,00 € | 10 615,00 € |
| Association 1.2.3.SOLEIL RAM | 27 500,00 € | 29 091,00 € | 29 091,00 € | 1 591,00 € |
| Association LAEP | 8 542,00 € | 14 178,00 € | 14 178,00 € | 5 636,00 € |
| MJC Monblanc | 74 472,00 € | 85 150,00 € | 85 150,00 € | 10 678,00 € |
| Fédération régionale MJC | 54 943,00 € | 55 248,00 € | 55 248,00 € | 305,00 € |
| Ecole de Simorre | | 210,00 € | 210,00 € | 210,00 € |
| Autres | 9 900,00 € | 114 900,00 € | 114 900,00 € | 105 000,00 € |
| Association Gers développement | 5 000,00 € | | | - 5 000,00 € |
| Harmonie de la Save | 4 900,00 € | 4 900,00 € | 4 900,00 € | - € |
| Office de Tourisme | - € | 110 000,00 € | 110 000,00 € | 110 000,00 € |
| MAD | 67 964,11 € | 62 818,00 € | 59 112,58 € | - 8 851,53 € |
| Les bons Ptits Loups | 2 391,71 € | 420,00 € | - € | - 2 391,71 € |
| MJC Monblanc | 44 274,96 € | 43 700,00 € | 41 442,78 € | - 2 832,18 € |
| Polastron | 787,44 € | 800,00 € | 800,00 € | 12,56 € |
| TAP | 20 510,00 € | 17 898,00 € | 16 869,80 € | - 3 640,20 € |
| TOTAL | 310 978,11 € | 456 717,00 € | 453 011,58 € | 142 033,47 € |

En 2017 cet article a augmenté de 142 033,47€, dont une grosse partie vient de la subvention de fonctionnement au nouvel OFFICE DU TOURISME SU SAVES. Le tourisme est une nouvelle compétence de la CCS.

Ce poste de dépense étant très important lors de la préparation du budget 2018 le dossier a été très travaillé en commission (7 séances). Cette année, un travail en relation avec les associations a été réalisé pour analyser leur fonctionnement et le niveau de trésorerie dont elles disposent. Il a permis d'identifier

que certaines associations bénéficient d'une trésorerie confortable alors que d'autres sont en situation plus délicate. Il est nécessaire d'être vigilant afin d'éviter de verser des subventions trop conséquentes pour abonder certaines trésoreries, mais aussi pour accompagner les associations dans une meilleure gestion à travers un travail partenarial.

Toutefois il est noté que les associations ont un rôle social avéré et que leur existence est de plus en plus mise en cause par le manque cruel de bénévoles.

Article 65548 : Autres contributions :

| Nom bénéficiaire | Réalisé 2016 | Budget 2017 | Réalisé 2017 | 2017 vs 2016 |
|--------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| FOURRIERE ANIMALE (SM3V) | - € | 6 900,00 € | 8 861,40 € | 8 861,40 € |
| GERS DEVELOPPEMENT | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € | - € |
| GERS NUMERIQUE | - € | 21 423,00 € | 21 422,02 € | 21 422,02 € |
| PAYS PORTES DE GASCOGNE | - € | 29 136,00 € | 29 136,00 € | 29 136,00 € |
| SCOT DE GASCOGNE | 5 658,62 € | 11 790,00 € | 11 815,20 € | 6 156,58 € |
| ADDA | - € | - € | - € | - € |
| CDTL | - € | 40,00 € | 39,00 € | 39,00 € |
| TOTAL | 10 658,62 € | 74 289,00 € | 76 273, 62 € | 65 615,00 € |

L'augmentation des charges de 65 615€ se justifie par la contribution à de nouveaux organismes. La contribution à la fourrière animale qui apparait ici existait déjà (SPA du Gers).

La contribution au Pays Portes de Gascogne se justifie par l'aide qu'ils apportent au territoire dans la recherche de financements (européens ou autres).

Article 6558 : Autres contributions OBLIGATOIRES

TOTAL : 92 640€

Ce sont les contributions que la CC doit au fonctionnement des écoles du territoire (OGEC Ste Germaine), à la mairie de Simorre (avant la fermeture de l'école de Tournan) ainsi que la participation aux frais de cantine pour les écoliers fréquentant des écoles des communes extérieures.

Ste Germaine : 76 332.24€

Simorre : 2704€

Autres écoles : 8724€

Article 6811 : dotation aux amortissements

En 2017 la CC a amorti 181 770.98€, soit 20 472.51€ de moins qu'en 2016. La dotation aux amortissements a été revue en détail afin qu'elle soit logique et raisonnable. Moins d'amortissement signifiant plus de ressources pour de l'investissement.

6.2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

APERCU GENERAL

| Chapitres Recettes | Réalisé 2016 | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Excédent fonctionnement reporté 002 | 0,00 € | 350 353,42 € | 0,00 € |
| Produits divers 13 | 45 308,66 € | 53 000,00 € | 107 598,95 € |
| Ventes et divers 70 | 346 301,98 € | 377 540,58 € | 385 891,39 € |
| Impôts et taxes 73 | 3 412 336,00 € | 4 399 384,00 € | 4 388 042,40 € |
| Dotations 74 | 623 960,31 € | 602 835,00 € | 633 667,16 € |
| Produits gestion courante 75 | 23 793,16 € | 14 494,00 € | 22 291,82 € |
| Produits exceptionnels 77 | 18 815,24 € | 1 500,00 € | 240,00 € |
| Opérations d'ordre 042 | 139 769,68 € | 140 000,00 € | 127 445,64 € |
| | | | |
| Total | 4 610 285,03 € | 5 939 107,00 € | 5 665 177,36 € |

Chapitre 13 : produits divers

Article 6419 : remboursement rémunération personnel, 83 631,23€, en augmentation de 46% par rapport à 2016. Il s'agit principalement de la Directrice des Services.

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

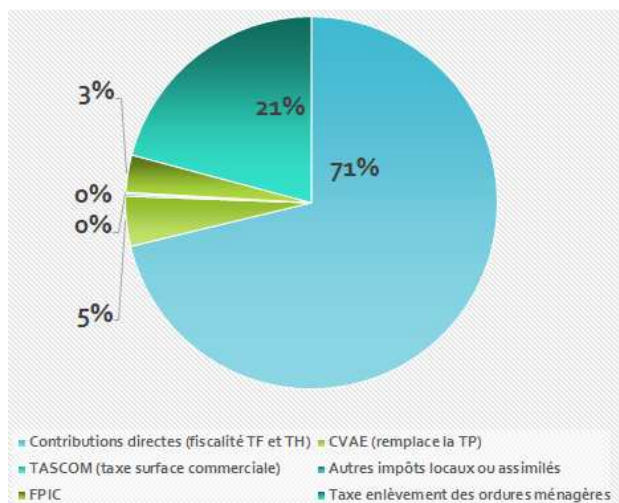
385 891,39€ en augmentation de 10.25%.

- 307 873,76 € correspondent aux facturations cantines et ALAE
- 74720 ,63 € correspondent au remboursement de mise à disposition du personnel (MJC Monblanc/ Office de Tourisme/ Bouton d'Or)
- 3297 € correspondent au reversement des frais de personnel Budget Annexe

Chapitre 73 : Impôts et taxes

4 388 042,40€, en augmentation de 975706,40€ dus à la perception de la TEOM.

La répartition est la suivante :



Une des solutions pour faire augmenter cette recette est de passer en FPU (fiscalité professionnelle unique). Le passage en FPU sera étudié en 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

Ce sont les contributions directes (TH, TF) qui rapportent le plus de recettes.

Rappel des taux de fiscalité 2017 :

- Taux de la taxe habitation : 18,78%
- Taux du foncier bâti : 20,43%
- Taux du Foncier non bâti : 62,91%
- Taux de CFE : 18,58%

Recette fiscalité 2015: 3 287 320 €

Recette fiscalité 2016: 3 412 336 €

Chapitre 74 : dotations et participations

| Dotations, subventions et participations | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Variation sur 4 ans |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| 74718 Participations - autres (CAF) | 203 195,57 € | 227 736,80 € | 232 653,60 € | 263 461,42 € | 60 265,85 € |
| 74124 Dotation d'intercommunalité | 344 684,00 € | 242 302,00 € | 139 858,00 € | 72 795,00 € | - 271 889,00 € |
| 7478 Autres organismes | 43 524,64 € | 65 114,17 € | 63 711,69 € | 68 062,64 € | 24 538,00 € |
| 7488 Autres attributions et participations (fds amorçage) | 88 802,00 € | 69 959,33 € | 54 549,67 € | 66 893,33 € | - 21 908,67 € |
| 74748 Autres communes | 31 384,48 € | 40 739,68 € | 52 940,25 € | 62 400,00 € | 31 015,52 € |
| 74834 Etat - Compensation au titre des exon. des T.F | 47 367,00 € | 43 428,00 € | 39 345,00 € | 35 890,00 € | - 11 477,00 € |
| 74835 Etat - Compensation au titre des exon. de la T.H | 27 823,00 € | 32 022,00 € | 26 875,00 € | 35 644,00 € | 7 821,00 € |
| 74832 Attribution du fonds départemental de la T.P | 17 737,48 € | 14 792,79 € | 13 595,10 € | 14 422,77 € | - 3 314,71 € |
| 74833 Etat - Compensation au titre de la CET | 528,00 € | 678,00 € | 432,00 € | 106,00 € | - 422,00 € |
| TOTAL | 805 046,17 € | 736 772,77 € | 623 960,31 € | 633 667,16 € | - 171 379,01 € |

Le tableau est classé par contribution décroissante. On s'aperçoit que c'est la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) qui contribue le plus, pour les projets enfance/jeunesse.

La dotation d'intercommunalité a subi une baisse drastique durant les 4 dernières années, perdant pratiquement 50% de sa valeur entre 2016 et 2017.

En 2018 la CC perdra le Fonds d'Amorçage (article 7488) car les écoles sont revenues à la semaine de quatre jours.

6.3 ANALYSE SECTION INVESTISSEMENT

6.3.1 CHIFFRES CLES DES DEPENSES

| Chapitres Dépenses | Réalisé 2016 | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté 001 | | 446 765,18 € | |
| Emprunts (capital payé) 16 | 438 633,44 € | 460 495,00 € | 460 480,87 € |
| Etudes 20 | 11 340,00 € | 72 000,00 € | 16 596,60 € |
| Subv équipements versées 204 | 73 082,18 € | 90 952,00 € | 70 952,00 € |
| Immobilisations corporelles 21 | 1 447 174,08 € | 1 041 800,00 € | 800 747,16 € |
| Dépenses imprévues | | 85 514,82 € | |
| Opérations d'ordre 040 | 139 769,68 € | 140 000,00 € | 127 445,64 € |
| Opérations d'ordre 041 | 7 241,78 € | | |
| Total | 2 117 241,16 € | 2 337 527,00 € | 1 476 222,27 |

6.3.2 ANALYSE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux de voirie : 806 001€
- Travaux en régie : 127 445,64€
- Travaux écoles et acquisition mobilier et matériel informatique : 52 000€
- Participation Gers Numérique : 50 952€

Travaux Voirie : programme réalisé à 100%

| Travaux 2017 | Montant TTC | Modalités d'exécution | Km de voirie |
|-------------------------------|-----------------|--|------------------|
| Revêtement et reprofilage | 574 066 € | marché avec prestataire | 20,799 km |
| Renforcement béton bitumineux | 29 881 € | marché avec prestataire | 1,310 km |
| Assainissement | 21 798 € | location pelle avec chauffeur : prestation de service | |
| | 24 235 € | fournitures de matériaux (buses + cailloux) : travaux régie | |
| Total assainissement | 46 033 € | | |
| Revêtement | 92 760 € | fournitures de matériaux : travaux régie | 19,860 km |
| | 12 012 € | main d'œuvre régie | |
| Total revêtement | 104 772 € | | |
| Ponts et ouvrages | 45 556 € | | |
| Signalisation | 5 693 € | Prestataire | |
| TOTAL PROGRAMME VOIRIE | 806 001€ | | 41,969 km |

Travaux en régie ECOLES : 19 210,04€

- Coût des toilettes école de Polastron fournitures 7 059.54 € // M.O :6 490 € - total = 13 549.54 €
- Coût isolation phonique Lombez + éclairage : fournitures 2 705.18 € // M.O : 1518 € - total = 4 223.18 €
- Coût sol école Monblanc : fournitures 667.32 € // M.O : 770 € - total = 1 437.32 €

Travaux en régie voirie : 115 646 €

En 2018 le but est de faire augmenter ce chiffre et d'en récupérer la TVA.

6.3.3 CHIFFRES CLES RECETTES INVESTISSEMENT

| Chapitres Recettes | Réalisé 2016 | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Virement de la section fonctionnement 021 | 0,00 € | 714 556,00 € | 0,00 € |
| Dotations 10 | 224 078,00 € | 288 000,82 € | 191 200,00 € |
| Excédents fonctionnement capitalisés 1068 | 728 698,45 € | 446 549,18 € | 446 549,18 € |
| Subventions 13 | 268 470,70 € | 173 216,00 € | 71 296,50 € |
| Emprunts encaissés 16 | 600 000,00 € | 530 000,00 € | 530 000,00 € |
| | | | |
| Opérations d'ordre 040 | 229 593,29 € | 185 205,00 € | 182 345,41 € |
| Opérations d'ordre 041 | 7 241,78 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 2 058 082,22 € | 2 337 527,00 € | 1 421 391,09 € |

En clair les recettes proviennent de :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 446 549, 18€
- FCTVA : 191 200€
- Subventions (DETR, CAF, CD...) 71 296€
- Emprunt d'équilibre 530 000€

6.4 ANALYSE FINANCIERE : la capacité d'autofinancement (CAF)

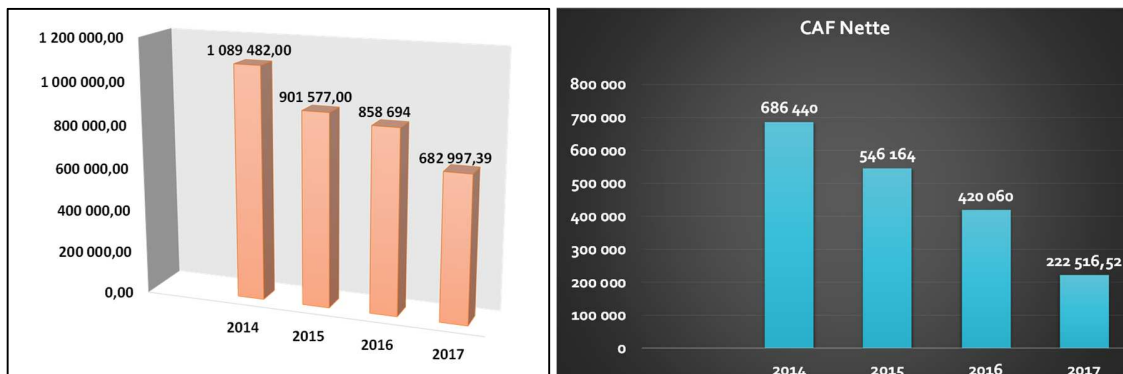
Pour mémoire :

- La CAF (ou l'épargne) est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.
- Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.
- La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...).
- La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

PV de la séance du Conseil communautaire du 15/03/2018

L'évolution de la CAF brute de la CC du Savès est sous tension et la CAF nette baisse de façon conséquente, au risque de ne pouvoir investir que par l'emprunt.

Le budget 2018 DOIT maîtriser cette baisse de CAF nette à travers différents bras de leviers : la fiscalité, la baisse des dépenses de fonctionnement et un recours plus limité à l'emprunt.



7 FINANCES BUDGET ANNEXE VOIRIE : revue et approbation du compte administratif 2017

Ce budget permet d'isoler les travaux réalisés par la CCS en dehors de ses compétences statutaires

C'est le cas par exemple :

- des travaux faits pour des syndicats (Barousse),
- des travaux faits sur la voirie centre bourg (compétence communale)
- des travaux faits sur les chemins ruraux (compétence communale)

Ces « prestations de services » font l'objet d'une refacturation auprès des « clients » de la CCS (communes membres ou autres syndicats)

Résultat financier section fonctionnement voirie

| | Prévisions 2017 | Réalisé 2017 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 33 339,00 € | 15 090,74 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 33 339,00 € | 9 175,79 € |

| | | |
|-------------------------------|--|---------------------|
| RESULTAT EXERCICE 2017 | | - 5 914,95 € |
| RESULTAT REPORTE | | 9068,29 € |
| RESULTAT CUMULE 2017 | | 3 153,34 € |

Le budget en 2017 est déficitaire de 5 914.95 €.

8 FINANCES BUDGET ANNEXE ZA LA POUCHE 2 : revue du compte administratif 2017

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|
| Chapitres Dépenses | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 | Chapitres Recettes | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 |
| Charges financières 66 | 2 480,00 € | 2 202,86 € | Excédent fct reporté 002 | 318 131,91 € | 0,00 € |
| Impôts directs -Taxes foncières | 2 579,92 € | 2 573,00 € | Ventes et divers 70 | 100 000,00 € | 30 000,00 € |
| Opération ordre transfert entre sect 042 | 899 058,08 € | 0,00 € | Mandats annulés exercices antérieurs | | 14,00 € |
| | | | Subventions exceptionnelles | 5 059,92 € | |
| | | | Opération ordre transfert entre sections 042 | 480 926,17 € | |
| Total | 904 118,00 € | 4 775,86 € | Total | 904 118,00 € | 30 014,00 € |
| SECTION INVESTISSEMENT | | | | | |
| Chapitres Dépenses | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 | Chapitres Recettes | BP+DM 2017 | Réalisé 2017 |
| Déficit d'investissement reporté 001 | 414 972,39 € | 0 | Emprunts en euros | 18 340,92 € | 0,00 € |
| Emprunts (remb capital) 16 | 21 500,44 € | 21 266,37 € | Opération ordre entre sections 040 | 899 058,08 € | 0,00 € |
| Opération ordre transfert entre sect 040 | 480 926,17 € | | | | |
| Total | 917 399,00 € | 21 266,37 € | Total | 917 399,00 € | 0,00 € |

Un seul lot a été vendu en 2017.

Quatre lots ont une promesse d'achat.

Restent 5 lots.

Cette zone n'a pas l'attractivité qu'elle mériterait. Une mise en valeur de la zone est nécessaire. Une action dans ce sens sera mise en œuvre en 2018.

9 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

9.1 Interventions préalables

En préambule des votes, Monsieur Jean Pierre COT, vice-président en charge des Finances de la CC du Savès fait une déclaration qui peut se résumer ainsi :

- Il faut trouver le juste équilibre dans les investissements
 - Attention à ne pas pénaliser la voirie, car tout retard excessif dans son entretien sera très difficile à rattraper
 - Attention à ne pas trop investir car si un jour la compétence voirie devait revenir vers les communes, la part des emprunts voirie reviendrait vers les communes au risque de les déstabiliser.
- Limiter le recours à l'emprunt afin de désendetter la CC.

Monsieur Michel TRAVERSE, maire d'Espaon, suggère que, quand une commune transfère une compétence vers la CC (GEMAPI...), les taux des impôts communaux devraient être baissés en conséquence, pour permettre à la CC d'augmenter ses taux sans trop impacter le contribuable.

9.2 Votes

Monsieur Hervé LEFEBVRE, président de la CC, sort de la salle.

Monsieur Alain SANCERRY fait procéder au vote des comptes administratifs PRINCIPAL, VOIRIE, ZA de la Pouche 2017.

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité chacun des trois comptes administratifs 2017.

| | | | |
|---------------|------------|-------------|-----------------|
| Votants 38 | Pour 38 | Contre 0 | Abstention 0 |
|---------------|------------|-------------|-----------------|

Monsieur Hervé LEFEBVRE est invité à réintégrer l'assemblée.

10 FOURRIERE ANIMALE

10.1 Modification des statuts

Le président expose le sujet.

Le comité syndical du syndicat mixte des 3 vallées a décidé de la création d'une nouvelle carte de compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), en lieu et place de la carte de compétence d'entretien des rivières exercée jusqu'alors, et de réviser diverses dispositions statutaires afin d'améliorer son fonctionnement institutionnel. Il s'agit en particulier de faire évoluer le mode de représentation de certains membres afin de limiter la taille du Comité à un niveau jugé raisonnable.

Le Président précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision prise par le Comité du SM3V doit être soumise à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le président propose donc aux membres du conseil communautaire d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées, dont le projet est annexé à la présente délibération.

La modification des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) concernant l'évolution du mode de représentation est acceptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués communautaires.

| | | | |
|---------|------|--------|------------|
| Votants | Pour | Contre | Abstention |
| 39 | 39 | 0 | 0 |

10.2 Désignation des nouveaux délégués

Les nouveaux statuts modifient la représentation des membres au sein du SM3V et des diverses cartes.

La CC du Savès doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la carte Fourrière animale.

Le Président propose ce qui suit :

- Délégué titulaire : Jacques ALFENORE
- Déléguée suppléante : Thérèse TAULET

Les deux personnes, actuellement délégués à la fourrière animale, acceptent la mission.

Le conseil communautaire appelé à se prononcer sur les candidatures accepte à l'unanimité.

| | | | |
|---------|------|--------|------------|
| Votants | Pour | Contre | Abstention |
| 39 | 39 | 0 | 0 |

10.3 Présentation situation fourrière animale

Jacques ALFENORE présente ce qui suit.

- Le site de la fourrière du Gers situé sur la commune d'Ordan Larroque (chemin de Meillan) est ouvert depuis le 19 février 2018

- La SPA est gestionnaire du site au travers d'une délégation de Service Public (DSP) octroyé par le Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V). L'organisation et la gouvernance de la section gersoise de la SPA ont été profondément remaniées et le comité d'appel d'offre qui a rencontré les personnes qui gèreront le site a été pleinement rassuré sur la capacité de la SPA à assurer la DSP.
- La fourrière est couplée à un refuge pouvant accueillir 145 chiens et 70 chats
 - Fourrière: 15 box de 2 chiens + 10 box de quarantaine + un espace pour 20 chats
 - Refuge: 35 box de 3 chiens et une chatterie de 50 chats

Les coûts sont résumés dans le tableau suivant :

| Coût pour les adhérents | Population 136 829 | | Population 189 522 | |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| | Montant annuel | €/habitant | Montant annuel | €/habitant |
| Exploitation du service | 172 724 € | 1,26 € | 223836 | 1,18 € |
| Investissement | 70 368 € | 0,51 € | 70368 | 0,37 € |
| Gestion SM3V | 15 051 € | 0,11 € | 15051 | 0,08 € |
| TOTAL (euros) | 258 143 € | 1,89 € | 309 255 € | 1,63 € |

Le coût de l'exploitation du service par la SPA a deux composantes:

- 40.000€ en rémunération fixe
- 0,97€/habitant

Le remboursement annuel des prêts est de 70.368€

La gestion du contrat et le suivi de l'exploitation est assuré par le SM3V qui refacturera sa prestation, 15.051€ en 2018, aux adhérents de la carte.

Le prix par habitant est calculé sur le nombre d'adhérents: 136.829 actuellement. Le nombre maximum d'adhérents est actuellement de 189.522.

La CC du Savès doit budgéter en 2018 la somme correspondant à 1.89€ fois le nombre d'habitants.

11 VOIRIE - DETR – projet d'aménagement du carrefour de Montamat

Cette délibération annule et remplace la délibération portant sur le même objet en date du conseil communautaire du 12/02/2018. En effet, une étude complémentaire a modifié le montant prévisionnel des travaux.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Coût total des travaux : 74 758 € HT

Montant de la subvention DETR : 35% soit 26 165.30 €

Montant de la subvention du département : montant non connu à ce jour

Autofinancement : le solde

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire, de l'autoriser à déposer le projet d'aménagement de la commune de MONTAMAT du carrefour cité en objet auprès des services de la Préfecture afin de demander une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 35% du montant modifié des travaux.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent de modifier le plan de financement concernant le projet d'aménagement du carrefour de Montamat.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 39 | 39 | 0 | 0 |

12 VOIRIE – Demande de subvention au CD32 - projet d'aménagement du carrefour de Montamat

Dans le **Monsieur le cadre du projet d'aménagement du carrefour de Montamat, le Président demande au Conseil Communautaire, de l'autoriser à déposer la demande de subvention au conseil départemental du et de demander une aide de 50%.**

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Coût total des travaux : 74 758 € HT

Montant de la subvention DETR : 35% soit 26 165.30 €

Montant de la subvention du département : 50% soit 37 379 €

Autofinancement : 11 213.70 €

A l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention au conseil départemental à hauteur de 50% des travaux.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 39 | 39 | 0 | 0 |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

13 Information sur incident cantine du 1^{er} février 2018

Le président fait lecture en séance de la note rédigée par API restauration destinée aux familles des enfants des écoles qui clôt l'incident du 1^{er} février 2018.

14 Invitation réunion Initiative Gers

Le 29 mars 2018 aura lieu une réunion à laquelle sont conviés les délégués communautaires.

- 14h00 : Réunion d'échange avec le Président, les élus et les responsables de la Communauté de Communes
 - Contexte économique et social du territoire, entreprises et emplois, projets et résultats
 - Actions menées ou à venir, axes de coopération
- 15h30 sur le site de l'entreprise à Monblanc
 - Remise des chèques de Prêt d'Honneur « Croissance » aux dirigeants d'une entreprise du territoire soutenue par Initiative Gers à MM. Serge et Laurent GIRAUDO pour le développement de leur entreprise de menuiserie.
 - Ils présenteront leur nouveau centre d'usinage unique dans le Département.

PV de la séance du Conseil communautaire du 15/03/2018

15 Classes transplantées

Cette année, neuf demandes de subvention et/ou mise à disposition (MAD) de personnel pour accompagner des classes transplantées.

Ces mises à disposition vont de 1 à 5 agents par voyage.

La communauté de communes décide ou non de mettre à disposition un agent en fonction des effectifs de personnels et des nécessités de service.

Une proposition a été faite en commission enfance – jeunesse – écoles pour arbitrer ces demandes de MAD d'agents.

- Sous réserve de l'accord de l'agent :
 - Une ATSEM peut accompagner sa classe lors d'un déplacement scolaire
 - Un ETAPS peut accompagner un séjour scolaire sous réserve qu'au moins 2 classes d'un même établissement ou de plusieurs établissements partent sur le même séjour et que le séjour soit principalement sportif (ex : classe de neige)
 - Le nombre maximum d'agents mis à disposition dépend de l'effectif total des élèves effectuant le séjour : au moins 25 élèves pour un agent, au moins 60 élèves pour deux agents, au moins 90 élèves pour trois agents.
- De plus, le coût de la mise à disposition sera communiqué aux directeurs d'écoles pour information

16 Décisions prises par le Président

Dans le cadre de la délégation de pouvoir permettant au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de marchandises et de services qui peuvent être passés sans formalité préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget le Président a décidé que :

- Vu la procédure de consultation des entreprises pour le marché de fourniture, transport et stockage d'émulsion de bitume cationique à 69%, d'attribuer le marché à l'Entreprise LIANTS DE GASCOGNE dont le siège est à Auch pour un montant de :
 - MINI 380 Tonnes : 102 980€ HT
 - MAXI 520 Tonnes : 140 920€ HT
- Après consultation et validation par la commission d'appel d'offres a procédé à l'attribution des marchés suivants :

- Lot 1 : matériaux calcaires à CARRIERES BERNADETS (Aurignac)

| | | |
|-------------|-------------|----------------------|
| 0/20 | 0/63 | blocs 500/800 |
| 13,50€/T HT | 12,30€/T HT | 20,50€/T HT |

- Lot 2 : Matériaux alluvionnaires à SAS DENJEAN GRANULATS (Toulouse)

| | |
|----------------|---------------|
| 02-juin | 06-oct |
| 11,20€/T HT | 11,20€/T HT |

La session du conseil communautaire est clôturée à 20h45

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 MARS 2018

| NOM Prénom | COMMUNE | SIGNATURE |
|---------------------------------|---------------------|------------------|
| ALFENORE Jacques | SAINT SOULAN | |
| BESSAT Alain | SAMATAN | |
| BONNAFOUS Henri | GAUJAC | |
| BONNEFOI Thierry | NOILHAN | |
| CAUFFEPE-POURCET Jacques | TOURNAN | |
| COT Jean-Pierre | LOMBEZ | |
| CRESCENT Nathalie | CADEILLAN | |
| DAIGNAN Christian | BEZERIL | |
| DAMBIELLE Raymonde | ST LIZIER DU PLANTE | |
| DAROLLES-ROUDIE Josette | SAMATAN | |
| DAUBERT Bernard | POMPIAC | |
| DELIEUX Gérard | SAINT ANDRE | |
| DESCAMPS Jean-Pierre | POLASTRON | |
| DUPIRE Huguette | SAMATAN | |
| FORNELLI André | ST LOUBE AMADE | |

| | | |
|------------------------------|-----------------|--|
| GATEAU Alain | MONBLANC | |
| GIMENEZ Nadine | SAMATAN | |
| HAENER Roger | LOMBEZ | |
| LACOMME Pierre | MONTADET | |
| LACROIX Maryse | SAUVIMONT | |
| LAFFONTAN Jean-Pierre | SAMATAN | |
| LAGARDE Jean-Georges | MONTEGUT SAVES | |
| LAREE Guy | MONTPEZAT | |
| LARRIEU Didier | NIZAS | |
| LEFEBVRE Hervé | SAMATAN | |
| LONDRES Anne-Marie | LAYMONT | |
| LONG Pierre | SAMATAN | |
| MAHO Patrick | SAVIGNAC MONA | |
| REVEIL Thierry | LABASTIDE SAVES | |
| SANCERRY Alain | PELLEFIGUE | |
| STEFFEN Michel | PEBEES | |
| TAULET Thérèse | SEYSSSES SAVES | |

| | | |
|----------------------------|--------------|--|
| TOURNAN Jean-Claude | CAZAUX SAVES | |
| TRAVERSE Michel | ESPAON | |
| WORZNIACK Daniel | GARRAVET | |
| ZAMUNER Michel | SAUVETERRE | |